



Assemblée générale

Cinquante-septième session

62^e séance plénière

Mercredi 27 novembre 2002, à 10 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Kavan (République tchèque)

La séance est ouverte à 10 h 10.

Point 12 de l'ordre du jour

Rapport du Conseil économique et social

[A/57/3 (Parts I et II)]

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Président du Conseil économique et social, S. E. M. Ivan Šimonović, qui va présenter le rapport du Conseil économique et social.

M. Šimonović (Croatie) (*parle en anglais*) : Je vous remercie de me donner cette occasion de présenter le rapport du Conseil économique et social pour l'année 2002.

Cette année a été une année très importante pour le Conseil – une année au cours de laquelle il a aidé à promouvoir les préoccupations internationales en matière de développement et entrepris de nouvelles tâches difficiles. Je vais brièvement mettre en lumière certains des résultats importants de la session du Conseil, puis j'aborderai les questions touchant le suivi de la conférence, la consolidation de la paix et la prévention des conflits ainsi que la coopération entre le Conseil économique et social, l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité.

Commençons par un aperçu général de certains débats de la session de 2002 du Conseil économique et social. Le débat de haut niveau du Conseil a été consacré à la mise en valeur des ressources humaines,

en particulier dans le domaine de la santé et de l'éducation. Cela a rendu concrets les politiques et moyens nécessaires pour mettre en oeuvre les objectifs du Millénaire en matière de développement dans ces domaines. Le débat a adopté une Déclaration ministérielle insistant sur le fait que la santé et l'éducation sont essentielles au développement durable et à l'élimination de la pauvreté et devraient constituer une préoccupation majeure en matière de politiques macroéconomiques et autres. La Déclaration lance un vif appel en faveur de la mobilisation de ressources supplémentaires pour l'éducation et la santé, en particulier pour le Fonds mondial de lutte contre le VIH/sida, la tuberculose et le paludisme. Elle a insufflé un nouveau souffle aux Gouvernements, au système des Nations Unies et à la société civile pour oeuvrer en faveur de meilleures santé et éducation pour tous. Un certain nombre de ministres de la santé ou de l'éducation et des chefs d'institutions du système des Nations Unies ont pris part à cette réunion. Un fait marquant cette année aura été la participation importante de la société civile au débat et à ses préparatifs, notamment dans le cadre du Forum des ONG. La Déclaration mentionne en particulier la contribution de la société civile.

Dans le débat consacré aux activités opérationnelles, on a surtout parlé du financement des travaux de développement des fonds et programmes et de l'harmonisation et de la simplification de leurs procédures. Le Conseil a également mis l'accent sur

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



l'évaluation de l'efficacité des travaux du système des Nations Unies en matière de développement. De nombreuses délégations ont préconisé le renforcement du débat en tant qu'enceinte mondiale permettant d'orienter de façon générale les activités opérationnelles du système des Nations Unies en faveur du développement. La résolution adoptée par le Conseil mentionnait certains thèmes clefs qui devaient orienter et réorienter les activités opérationnelles du système des Nations Unies à court et à moyen terme.

Le débat consacré aux questions de coordination a mis l'accent sur la manière de renforcer le Conseil économique et social et sur les effets et l'efficacité de son travail. Le débat a adopté des conclusions concertées, qui créent un fondement solide pour le renforcement de la contribution du Conseil au suivi coordonné et intégré des grandes conférences et réunions au sommet du système des Nations Unies. Les conclusions concertées contiennent également un certain nombre d'éléments importants appuyant le programme de réforme qui est actuellement élaboré pour l'Assemblée générale.

Durant le débat consacré aux affaires humanitaires, le Conseil a donné des orientations en matière de renforcement de la coordination des activités humanitaires du système des Nations Unies et des autres organes. Il a également insisté sur l'importance d'assurer une transition harmonieuse des secours au développement. La résolution a mis un accent particulier sur l'assistance qui devait être fournie aux groupes vulnérables.

Dans son débat général, le Conseil s'est surtout penché sur l'orientation des activités de ses organes subsidiaires, le renforcement de leur fonctionnement et la complémentarité entre ces différents organes. Ce Conseil a un rôle de plus en plus important maintenant que l'on s'emploie à mettre en oeuvre de manière cohésive et efficace les objectifs établis à Monterrey, à Johannesburg et lors de réunions précédentes des Nations Unies. Cette année, pour la première fois, une réunion a été organisée entre le Bureau du Conseil économique et social et les Présidents des commissions techniques. Elle a été suivie d'une table ronde avec des membres du Conseil. Cette réunion a constitué un important forum pour la coordination et la coopération entre les commissions techniques ainsi qu'avec le Conseil économique et social, et a contribué au renforcement des relations entre le Conseil et ses commissions. Le Conseil a également examiné le

rapport de l'Instance permanente sur les questions autochtones nouvellement créée. Il a mis sur pied un secrétariat chargé de l'appui à l'Instance au sein du Département des affaires économiques et sociales. Cela contribuera fortement à aider le Conseil à orienter et coordonner les activités du système des Nations Unies et à accroître la sensibilisation aux questions autochtones.

Je passe maintenant au suivi des conférences et sommets de l'Organisation des Nations Unies. Le Conseil s'est réuni entre la tenue de la Conférence de Monterrey et du Sommet de Johannesburg. Le suivi des engagements pris lors de ces conférences, au Sommet du Millénaire et aux autres conférences et sommets a aussi été une préoccupation clef tout au long de la session. Alors que nous passons à la phase de mise en oeuvre des objectifs complexes et interdépendants, qui ont été fixés lors de ces manifestations, il est essentiel que l'Organisation des Nations Unies montre qu'elle peut fournir des orientations concrètes s'agissant des questions les plus importantes. Cela est encore plus important au moment où l'incertitude de la situation économique et la rapidité du processus de mondialisation posent de graves défis. La session de 2002 du Conseil économique et social a montré que le Conseil pouvait y faire face.

Le Conseil a réaffirmé sa détermination à aider l'Assemblée générale à favoriser la réalisation des objectifs établis au Sommet du Millénaire et d'autres conférences importantes, notamment celles qui ont eu lieu à Monterrey et à Johannesburg. À de nombreux égards, ses activités ont permis de faire progresser les activités concrètes de suivi de ces engagements. La promotion des ripostes intégrées aux grandes conférences et réunions au sommet des Nations Unies est un domaine dans lequel l'Assemblée générale et le Conseil économique et social doivent coopérer étroitement. Le Conseil a déployé des efforts constants pour promouvoir un suivi intégré des conférences et identifier les meilleures manières de procéder aux examens de ces conférences. En 2002, il a souligné qu'il était important d'utiliser pleinement les organes existants de l'ONU pour procéder aux examens des conférences. De nombreuses délégations dans l'Assemblée générale ont appuyé la création d'un groupe de travail à composition non limitée présidé par le Président de l'Assemblée générale, qui pourrait se pencher sur cette question de manière globale en tenant

compte également du débat en cours sur le processus de réforme général.

L'orientation donnée par l'Assemblée aidera le Conseil dans sa tâche visant à promouvoir la cohésion dans la mise en oeuvre des objectifs de la conférence, ce qui constitue une bonne manière d'atteindre les objectifs du Millénaire en matière de développement. Le Conseil, en particulier, accomplit cette tâche en examinant les thèmes de la conférence qui se recoupent et en orientant les travaux de ses commissions ainsi que ceux du système des Nations Unies sur le suivi de la conférence. Cela permet donc d'élaborer une approche plus globale et holistique en ce qui concerne les préoccupations en matière de développement émanant des récentes conférences.

La session de juillet du Conseil a adopté une résolution sur le suivi de la Conférence de Monterrey. Cette résolution met tout particulièrement l'accent sur le rôle du Conseil pour ce qui est d'assurer une mise en oeuvre cohérente du Consensus de Monterrey par les entités économiques et sociales des Nations Unies et le système dans son ensemble. Le Conseil est déterminé à s'acquitter efficacement du rôle clef qui lui a été assigné en ce qui concerne le processus de suivi de Monterrey. Il se concentre actuellement sur la meilleure manière de s'acquitter de son mandat en tenant des réunions conjointes avec les institutions de Bretton Woods.

À la réunion de haut niveau, tenue au printemps dernier, le Conseil a réfléchi sur la façon dont cela pourrait se faire. Pour la première fois, l'Organisation mondiale du commerce a pris une part active à cette rencontre, avec les institutions de Bretton Woods et d'autres parties prenantes du processus de Monterrey. Pour l'année prochaine, nous envisageons de consacrer une journée entière à la réunion. Des fora avec les organisations non gouvernementales et le secteur privé pourraient se tenir avant la rencontre.

La consolidation de la paix et la prévention des conflits constituent un autre domaine où nous avons besoin de mobiliser nos efforts pour réaliser les objectifs énoncés dans la Déclaration du Millénaire. En réponse à une demande de l'Assemblée générale, le Conseil a convenu de créer durant sa session de fond de 2002 un Groupe consultatif spécial pour les pays d'Afrique qui sortent d'un conflit. Le Groupe sera chargé d'évaluer les besoins humanitaires et économiques; d'examiner les programmes pertinents

d'appui; d'élaborer des recommandations pour un programme d'aide à long terme qui intègre les secours, le relèvement, la reconstruction et le développement dans le cadre d'une approche globale; et de fournir des conseils sur la façon d'assurer une bonne cohésion de l'assistance internationale. Il s'agit d'une mesure concrète prise par le Conseil pour accroître sa contribution à une approche intégrée en matière de consolidation de la paix et de développement.

La Guinée-Bissau a été le premier pays à demander que ce groupe consultatif soit créé. Je voudrais dire que les critères de composition du Groupe n'étaient pas basés sur une représentation régionale mais sur la nécessité d'avoir une représentation réduite et efficace de pays pouvant le mieux contribuer au règlement de la situation en Guinée-Bissau. Le 25 octobre 2002, le Groupe consultatif spécial sur la Guinée-Bissau a été créé par le Conseil économique et social. Il s'est déjà rendu en Guinée-Bissau, et il soumettra un rapport au Conseil sur ses recommandations, d'ici mi-janvier 2003. Dans l'exercice de ses tâches, le Groupe consultatif sur la Guinée-Bissau coopérera de près avec le Groupe de travail spécial du Conseil de sécurité sur la prévention et le règlement des conflits en Afrique.

L'année 2002 a été marquée par une interaction accrue entre le Conseil économique et social et le Conseil de sécurité. J'ai pris la parole devant le Conseil de sécurité à quatre reprises. Récemment, au mois d'octobre, j'ai eu l'occasion d'intervenir à la séance du Conseil consacrée à la coopération entre le système des Nations Unies et la région d'Afrique centrale et au débat public sur les femmes, la paix et la sécurité. De même, le Président du Conseil de sécurité est intervenu au Conseil économique et social à l'occasion de la récente commémoration du dixième anniversaire de la signature de l'Accord de paix général au Mozambique. Nous envisageons de poursuivre cet échange interactif, et nous sommes de plus en plus conscients des liens étroits existant entre la paix, la sécurité – y compris le terrorisme – et les questions de développement économique et social.

S'agissant de la coopération entre le Conseil économique et social et l'Assemblée générale, outre le suivi des conférences et le Groupe consultatif spécial pour les pays d'Afrique qui sortent d'un conflit, de nombreux autres résultats du Conseil sont d'un grand intérêt pour le travail de l'Assemblée générale, comme ceux relatifs aux droits de l'homme, au développement

social et à la prise en compte de la parité hommes-femmes.

Une relation plus importante et plus interactive se développe entre l'Assemblée et le Conseil. Cette relation doit contribuer à fournir une orientation concrète à la communauté internationale dans le cadre du suivi du Sommet du Millénaire, de la Conférence de Monterrey et du Sommet de Johannesburg. À cet égard, il sera important de maximiser les synergies entre le Conseil économique et social et la Deuxième Commission.

Le processus de réforme du Conseil économique et social, dans le cadre du suivi du débat consacré aux questions de coordination de la session de cette année, se poursuit, sous la direction du Bureau. Le travail du Conseil pourrait être encore plus efficace. Une condition importante à cet égard est qu'une décision soit prise dès que possible sur les thèmes du débat de haut niveau du Conseil et de son débat consacré aux questions de coordination pour donner plus de temps à leur préparation, y compris par l'organisation de tables rondes et de groupes. Un autre domaine dans lequel le Conseil a besoin d'améliorer son action est sa relation avec les institutions de Bretton Woods. Cela est vital pour les institutions de Bretton Woods, ainsi que pour le Conseil, car une relation plus efficace entre eux peut être la base d'un processus de prise de décisions économiques mondial à base plus large et plus ouvert.

Mais il faut dire que le Conseil a amélioré substantiellement son travail au cours des dernières années. Ce n'est certainement pas – s'il l'a jamais été – un organe de cérémonie. C'est un organe actif durant toute l'année à travers ses tables rondes, ses débats d'experts et le Groupe consultatif spécial pour les pays d'Afrique qui sortent d'un conflit, récemment créé.

La session de fond du Conseil économique et social nous a montré qu'il est possible, en raison de la volonté politique de ses membres, de renforcer le rôle du Conseil et l'efficacité du travail. Au cours de la présente session de l'Assemblée générale, il y a l'espoir de voir le travail d'ensemble sur le renforcement de l'Organisation être plus dynamique. Pour sa part, le Conseil économique et social soutiendra activement ce processus, dans son domaine de compétence.

M. Saleh (Bahreïn) (*parle en arabe*) : Je voudrais d'abord remercier l'Ambassadeur Šimonović, Président du Conseil économique et social, pour sa présentation

exhaustive du rapport du Conseil (A/57/3), et je voudrais également le remercier pour ses efforts de réforme durant sa présidence du Conseil au cours de l'année écoulée.

Le Conseil économique et social est très important du fait qu'il est l'un des organes principaux de l'Organisation des Nations Unies. C'est un organe intergouvernemental central chargé, au titre de l'Article 62 de la Charte, d'assurer la coordination au sein du système des Nations Unies et de faire des études et des recommandations sur les questions internationales dans les domaines économique, social, de la culture, de l'éducation et de la santé. Vu l'importance de ces questions et le rôle important que le Conseil assume, il est de plus en plus nécessaire de réformer et de redynamiser le Conseil. Si des progrès ont été faits dans ce domaine, il reste beaucoup à faire. Des réformes sont nécessaires si le Conseil veut traiter, de façon rigoureuse, des questions économiques et sociales au niveau international. Il est vrai que des efforts sont déployés pour renforcer le Conseil et le rendre plus efficace dans le traitement des questions relevant de ses prérogatives.

À cet égard, je parlerai de certains faits nouveaux survenus au cours de l'année écoulée qui ont renforcé le rôle du Conseil. Premièrement, durant la session de fond de 2002, le Bureau du Conseil économique et social a tenu une réunion conjointe avec les Présidents des commissions techniques relevant du Conseil, et ce, pour la première fois. L'objectif était de renforcer la coordination entre ces commissions, qui traitent de questions distinctes mais interdépendantes. Cette réunion a donné lieu à une rencontre officielle entre les Présidents des commissions techniques et les membres du Conseil, similaire à la rencontre annuelle des responsables des commissions économiques régionales durant la session de fond.

Ces réunions contribuent énormément à renforcer la coordination des efforts déployés par les divers comités techniques du Conseil économique et social afin d'empêcher tout chevauchement. Deuxièmement, au cours de la présente session de l'Assemblée générale, nombre de réunions conjointes se sont tenues entre la Première et la Deuxième Commissions aux fins de renforcer la coordination entre elles, ainsi qu'avec le Conseil économique et social, afin d'éviter les doubles emplois. D'aucuns pensent qu'on ne peut faire progresser et réformer véritablement le Conseil sans assurer une véritable coordination entre ces deux

Commissions qui assurent la liaison entre le Conseil économique et social, d'une part, et l'Assemblée générale, d'autre part. Troisièmement, au cours de la deuxième semaine de juillet 2002 s'est tenue une réunion de coordination, qui est la première du genre, entre les Présidents de trois organes principaux de l'ONU, à savoir le Conseil de sécurité, l'Assemblée générale et le Conseil économique et social.

Nous souscrivons à l'idée de ce type de réunions qui ne peuvent que renforcer l'efficacité des principaux organes de l'ONU et permettre une meilleure coordination de leurs actions, accroissant l'efficacité de l'Organisation dans son ensemble. C'est l'objectif fixé dans la Déclaration du Millénaire et que souligne le Secrétaire général dans son rapport intitulé « Renforcer l'ONU : un programme pour aller plus loin dans le changement ».

Quatrièmement, la coopération et la coordination entre le Conseil économique et social et le Conseil de sécurité se sont renforcées comme jamais auparavant. En effet, le Président du Conseil économique et social, à l'invitation du Président du Conseil de sécurité, a participé à la séance publique du Conseil de sécurité qui s'est tenue le 29 janvier 2002 sous la présidence de Maurice, concernant la situation en Afrique. C'était la première fois que le Président du Conseil économique et social assistait officiellement à une séance du Conseil de sécurité, et cela a ouvert la voie à de nouvelles réunions de ce type.

À la demande du Président du Conseil de sécurité, le Président du Conseil économique et social a participé le 22 mai 2002 au Groupe spécial du Conseil de sécurité sur la prévention et le règlement des conflits en Afrique. Le Président du Conseil de sécurité a également participé à la session de fond du Conseil économique et social, à l'invitation du Président de cet organe. La relation entre les deux Conseils est semblable à celle entre la paix et le développement. Ils sont indissolublement liés. Par conséquent, les deux Conseils se complètent l'un l'autre. Il ne saurait y avoir de paix sans développement, et il ne saurait y avoir de développement en l'absence de paix.

Cinquièmement, la session de fond du Conseil économique et social de 2002 a vu la création d'un Groupe consultatif spécial pour les pays africains qui sortent d'un conflit, ce qui constitue un véritable succès pour le Conseil. La mise sur pied de ce Groupe consultatif renforcera le rôle joué par le Conseil dans la

consolidation de la paix après les conflits, contribuant aux efforts de redressement et de reconstruction et empêchant la reprise des hostilités. Ce Groupe consultatif permettra également de resserrer la collaboration et la coordination entre le Conseil économique et social et le Conseil de sécurité. Tout observateur des travaux du Conseil économique et social ne peut manquer de constater un désir sincère de la part des membres, du Secrétariat et des parties tierces intéressées de réformer le Conseil et ses méthodes de travail et d'accroître son efficacité. Dans son rapport intitulé « Comment renforcer davantage le Conseil économique et social », le Secrétaire général a mentionné le rôle du Conseil dans la coordination de l'application des recommandations des conférences internationales et de la Déclaration du Millénaire, en coopération et en coordination avec les institutions de Bretton Woods et le système des Nations Unies, outre les défis que le Conseil doit relever à l'heure actuelle – comme la mondialisation – qui exigent la mise en place de politiques et l'adoption de résolutions pour trouver des approches plus intégrées en vue de réaliser la paix et le développement.

Au cours des deux dernières années, le Conseil a accordé beaucoup d'attention à la question du développement humain, notamment en Afrique, en convoquant des réunions de haut niveau du Conseil pour débattre de la question. Cela est encourageant, car ce continent mérite une grande attention de la part de l'ONU afin qu'il puisse surmonter les crises qui l'ont secoué et qui grèvent ses ressources.

Pour terminer, nous espérons que le rôle du Conseil économique et social sera renforcé à l'avenir afin qu'il soit plus à même de relever les défis de l'heure et de faire face à l'évolution constante sur le plan international. À cette fin, nous devons conjuguer nos efforts pour renforcer l'action de cet organe important ainsi que de ses divers comités. D'où l'importance d'une coopération accrue entre les membres du Conseil, le Secrétariat, les institutions de Bretton Woods et l'Organisation mondiale du commerce, ainsi qu'avec le secteur privé et les organisations non gouvernementales, qui peuvent également aider le Conseil à s'acquitter au mieux de son mandat.

Mme Løj (Danemark) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne. Les pays d'Europe centrale et orientale associés à l'Union européenne – la Bulgarie, l'Estonie,

la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, la Pologne, la République tchèque, la Roumanie, la Slovaquie, la Slovénie – et les pays associés – Chypre, Malte et la Turquie, ainsi que le pays de l'Association européenne de libre-échange membre de l'Espace économique européen, l'Islande, souscrivent à cette déclaration.

L'Union européenne continue d'attacher une grande importance à la revitalisation du Conseil économique et social. À cet égard, nous estimons que la session de fond de cet été a permis d'avoir des débats fructueux. Le Conseil doit cependant continuer de veiller à sa revitalisation afin de maintenir sa pertinence et de gagner en efficacité.

Les réalisations de la session de fond comprennent le débat ministériel et la déclaration relative à la mise en valeur des ressources humaines. L'Union européenne considère que la session a débouché sur des propositions concrètes et pertinentes en matière de politiques et de mesures à prendre dans la réalisation des Objectifs du Millénaire en matière de développement dans les domaines de la santé et de l'éducation. Nous appuyons le Conseil dans ses efforts visant à s'appuyer sur les succès obtenus récemment à la session de fond de cet été en vue d'accroître sa pertinence et son efficacité. Ce faisant, nous appuyons le renforcement du rôle du Conseil dans la promotion d'un suivi coordonné et intégré des résultats des grandes conférences et réunions au sommet du système des Nations Unies. Nous prions instamment le Conseil de continuer à renforcer sa collaboration avec les institutions de Bretton Woods et l'Organisation mondiale du commerce, comme cela a été indiqué dans le Consensus de Monterrey. Nous nous réjouissons de pouvoir mettre la dernière main à des propositions concrètes visant à renforcer l'utilité opérationnelle du dialogue annuel de haut niveau entre les institutions.

Nous accordons une grande importance au rôle du Conseil dans la coordination de ses organes subsidiaires ainsi qu'à son rôle complémentaire vis-à-vis de l'Assemblée générale. Nous nous félicitons des décisions visant à renforcer l'efficacité du travail du Conseil en convenant d'un certain nombre de mesures concrètes à prendre en vue de rationaliser les méthodes de travail et d'alléger les problèmes de documentation.

L'Union européenne est très heureuse de la création du Groupe consultatif spécial pour les pays africains qui sortent d'un conflit. Nous espérons sincèrement que ce mécanisme permettra de combler le

fossé entre les secours humanitaires et la reconstruction et le développement à long terme.

En outre, nous espérons que le mécanisme sera l'occasion d'améliorer la coordination entre le Conseil économique et social et le Conseil de sécurité afin de relever les défis posés par la consolidation de la paix et de mobiliser l'appui pour répondre aux besoins des pays africains sortant d'un conflit.

L'Union européenne se félicite de la résolution sur le renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence fournie par l'Organisation des Nations Unies, adoptée par le Conseil économique et social au cours de son débat consacré aux affaires humanitaires. La résolution fournit des orientations claires à tous les acteurs du secteur humanitaire. À cet égard, l'Union européenne se félicite du fait qu'un appel ait été lancé pour accorder une attention accrue aux groupes vulnérables.

L'appui de l'Union européenne à l'activité du Conseil économique et social est bien connu. Nous devons tirer avantage de cette période propice – l'élan imprimé par le Sommet du Millénaire, la Conférence de Monterrey et le Sommet de Johannesburg pour agir et procéder à des améliorations. Ce que cela requiert, c'est la volonté politique et la détermination pour ce faire. Il nous incombe la responsabilité de veiller à ce que le Conseil économique et social exploite enfin son potentiel dans le domaine économique et social, conformément à la Charte des Nations Unies. Nous attendons avec intérêt la mise en oeuvre des mesures futures à cet égard.

M. Belinga-Eboutou (Cameroun) : Il y a un an, l'Assemblée générale prenait une décision historique : celle d'examiner elle-même en plénière le rapport du Conseil économique et social. Ce faisant, l'Assemblée générale entendait renforcer le rôle du Conseil économique et social, comme demandé dans la Déclaration du Millénaire. Ce faisant également, l'Assemblée générale entendait redonner à la coopération économique et internationale toute sa dimension politique, sa contribution au maintien de la paix. Mon pays, le Cameroun, avait l'honneur de présider alors le Conseil économique et social.

Le rapport qui vient d'être fait tout à l'heure par le Président du Conseil économique et social, mon distingué collègue, l'Ambassadeur Šimonović, montre combien l'Assemblée générale a vu juste. Je lui rends hommage pour son énergie, sa vision claire et pour la

recherche et l'esprit de consensus que nous lui connaissons tous.

Ma délégation a suivi avec le plus grand intérêt et avec beaucoup d'attention la présentation qui a été faite non seulement des travaux du Conseil économique et social au cours de l'année écoulée, mais aussi et surtout des orientations pour l'avenir. Nous sommes sûrs que les recommandations formulées par le Président du Conseil économique et social ainsi que les suggestions fort utiles qu'il a bien voulu avancer trouveront leur place dans les résolutions qui pourront être adoptées dans l'examen en détail du rapport du Conseil économique et social.

L'année 2002 a été pour le Conseil économique et social une année charnière. Son Président nous l'a redit tout à l'heure. À Monterrey puis à Johannesburg, nos chefs d'État ont reconnu le rôle important du Conseil pour mobiliser gouvernements, société civile et organisations internationales dans un partenariat renouvelé pour le développement, et surtout pour une mondialisation plus juste, plus humaine.

Ils lui ont donné un rôle important dans le suivi de ces conférences, et cela est un hommage mérité au travail du Conseil réalisé jusqu'alors. C'est aussi et surtout un défi que nous tous ensemble, Membres de l'ONU, devons relever. Et, à bien des égards, les résultats des travaux du Conseil cette année montrent que nous sommes sur la bonne voie. Et l'excellente présentation faite tout à l'heure par le Président du Conseil économique et social est particulièrement significative à cet égard.

La Déclaration ministérielle sur la santé et l'éducation donne une impulsion directe pour la mise en oeuvre des objectifs de la Déclaration du Millénaire et des autres grandes conférences. Tout en appelant à de nouvelles initiatives et à de nouveaux partenariats, cette Déclaration lance un appel urgent à mobiliser de nouvelles ressources pour la santé et l'éducation.

Le Conseil économique et social a également affirmé sa détermination à contribuer au suivi de la Conférence de Monterrey. Il a donné des directives claires pour préparer sa réunion de printemps avec les institutions de Bretton Woods et l'Organisation mondiale du commerce. Nous invitons le Conseil économique et social à lancer dès maintenant les préparatifs de cette réunion, qui s'annonce extrêmement importante. Nous devons voir ensemble comment cette rencontre peut au mieux faire

progresser la mise en oeuvre des objectifs de Monterrey.

Engageons nos partenaires de Bretton Woods tout en maintenant les portes ouvertes à la société civile. Engageons nos partenaires de Bretton Woods! Et dans cet ordre d'idées, il nous faut réfléchir sur la contribution du Conseil économique et social à la réussite du débat de haut niveau que l'Assemblée générale organise chaque année et plus particulièrement l'année prochaine sur le suivi de la Conférence de Monterrey.

Le Conseil économique et social a aussi confirmé sa capacité à mobiliser fonds et programmes des Nations Unies autour des priorités claires. La participation de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et d'autres organisations régionales au débat consacré aux activités opérationnelles augure bien du rôle que peut jouer le Conseil pour le renforcement de la coopération internationale en matière de développement.

Comme on le voit bien, le Conseil économique et social a confirmé le rôle qui peut jouer dans le débat sur le développement international. Mais, il ne peut pas s'arrêter en si bon chemin. Il appartient au Conseil économique et social d'adapter ses méthodes de travail à la nouvelle donne, dite du nouveau multilatéralisme, remis à l'ordre du jour au Sommet du Millénaire et réaffirmé aux récentes Conférences de Monterrey, de Doha et de Johannesburg.

Je voudrais enfin dire quelques mots sur la question du développement de l'Afrique. Elle est au coeur des préoccupations du Conseil économique et social depuis plusieurs années. Nous nous en félicitons. En 2001, lors de la présidence camerounaise, le Conseil avait été le premier organe international à exprimer de façon claire son soutien au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) qui venait tout juste d'être lancé à Lusaka.

Avec la création cette année du Groupe consultatif spécial pour les pays d'Afrique qui sortent d'un conflit, le Conseil a fait un pas important pour mobiliser le soutien de la communauté internationale là où il est ardemment nécessaire. Le Cameroun se félicite de la création du premier Groupe consultatif spécial pour la Guinée-Bissau et attend avec beaucoup d'intérêt son rapport. En dépit de la situation politique difficile dans ce pays – et à cause d'elle – nous devons faire le maximum pour aider le peuple de la Guinée-

Bissau à retrouver le chemin de la paix et du développement durable.

Le Cameroun se félicite également du renforcement des interactions entre le Conseil de sécurité et le Conseil économique et social. Lors de la présidence camerounaise du Conseil de sécurité, au mois d'octobre 2002, le Président du Conseil économique et social a été invité à participer à deux importantes séances du Conseil de sécurité – d'une part la séance publique sur les femmes, la paix et la sécurité et, d'autre part, la séance sur le soutien du système des Nations Unies à la prévention et à la gestion des conflits en Afrique centrale. Le dialogue ainsi amorcé entre ces deux Conseils ne peut que rendre plus efficiente l'action que les Nations Unies enclenchent en faveur de la paix et du développement.

Comme je l'ai dit au tout début, il y a un an le Cameroun présidait le Conseil économique et social, et c'est à son initiative que le rapport du Conseil est aujourd'hui examiné en plénière de l'Assemblée générale et non plus seulement par la Deuxième Commission. Nous l'avons dit tout à l'heure : c'est plus qu'un point de procédure; c'est un moyen pour l'Assemblée générale de se pencher sur toutes les dimensions du travail du Conseil économique et social,

de s'inspirer de ses vues pour l'élaboration des politiques économiques et sociales et pour le travail du système des Nations Unies en matière de développement.

Nous sommes heureux que le débat qui s'achève aujourd'hui nous ait donné l'occasion de réfléchir en profondeur sur le travail du Conseil économique et social et de dégager de nouvelles orientations en vue de faire de cet organe ce qu'il doit être : un maillon essentiel dans la préservation de la paix et de la sécurité internationales.

Le Président (*parle en anglais*) : Nous avons entendu le dernier orateur dans le débat sur le point 12 de l'ordre du jour. L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de son examen du point 12 de l'ordre du jour.

Avant de lever la séance, je voudrais rappeler aux membres que, comme cela a été annoncé dans le Journal d'aujourd'hui, la 5e séance des consultations officielles ouvertes à tous de la plénière de l'Assemblée générale sur la réforme de l'ONU commencera dans la salle du Conseil de tutelle dès la levée de la présente séance.

La séance est levée à 10 h 55.